

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 44^e année – N° 20 – Jeudi 2 juin 2022

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022

- de l'arrêté du 16 février 2022 portant approbation de la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges (Convention sur le financement de la formation postgrade; CFFP).

Delémont, le 17 mai 2022.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de la formation, de la culture et des sports

Règlement concernant l'organisation des études au Lycée cantonal

Modification du 23 mai 2022

Le Département de la formation, de la culture et des sports arrête:

I.

Le règlement du 17 janvier 2001 concernant l'organisation des études au Lycée cantonal¹⁾ est modifié comme il suit:

Article 9b

Abrogé

Article 11 (nouvelle teneur)

Art. 11 La répartition hebdomadaire des disciplines durant les trois années de cursus du Lycée s'établit comme il suit:

| | | Disciplines | 1 ^e | 2 ^e | 3 ^e | Dotation |
|--|-----------------------------|---------------------|----------------|----------------|-----------------|----------|
| Langues | Langue 1 | Français | 4 | 4 | 5 | 13 |
| | Langue 2 | Allemand Italien | 3 | 3 | 5 | 11 / *10 |
| | | *Allemand | 3 | 3 | 4 | |
| Langue 3 | Italien Anglais Latin | 3 | 3 | 4 | 10 | |
| Mathématiques, informatiques et sciences expérimentales | Mathématiques | 4 | 4 | 4 | 12 / BC,PM16 | |
| | BC,PM Mathématiques | 6 | 4 | 6 | | |
| | Informatique | 2 | 1 | 0 | 3 | |
| | Physique | 2 | 2 | 0 | 4 / *5 | |
| | *Physique | 2 | 2 | 1 | | |
| | Biologie | 2 | 2 | 0 | 4 | |
| | Chimie | 2 | 2 | 0 | 4 | |
| | | Disciplines | 1 ^e | 2 ^e | 3 ^e | Dotation |
| Sciences humaines | Histoire | 1 | 2 | 2 | 5 / *5 | |
| | *Histoire | 0 | 2 | 3 | | |
| | Géographie | 2 | 2 | 0 | 4 / *4 | |
| | *Géographie | 2 | 2 | 0 | | |
| | Economie et droit | 2 | 0 | 0 | 2 | |
| | Philosophie | 0 | 0 | 2 | 2 / *2 | |
| | *Philosophie | 0 | 0 | 2 | | |
| Arts | Arts visuels Musique | 2 | 3 | 0 | 5 / *5 | |
| | *Arts visuels *Musique | 2 | 3 | 0 | | |

| | | | | | | |
|----------------|---------------------------------|---|-----|-----|---|----------|
| Options | Option spécifique | 4 | 4 | 6 | 14^{BC} / 13^{PM} / 12 | |
| | ^{BC} Option spécifique | 4 | 4 | 5 | | |
| | ^{PM} Option spécifique | 2 | 4 | 6 | | |
| | Option complémentaire | 0 | 2 | 2 | | 4 |
| | Travail de maturité | 0 | 0.5 | 0.5 | | 1 |
| Sport | Education physique et sportive | 2 | 2 | 2 | 6 | |
| | Activité physique | 32 périodes par année (camps, journées et ½ journées de sports) | | | 2.5 | |

* filière bilingue français - allemand, disciplines enseignées en allemand

^{BC} Option spécifique biologie-chimie

^{PM} Option spécifique physique - application des mathématiques

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} août 2022.

Delémont, le 23 mai 2022.

Le Ministre de la formation, de la culture et des sports:
Martial Courtet.

1) RSJU 412.311.1

Service des contributions

Dépôt des déclarations d'impôt

Les contribuables qui n'ont pas encore déposé leur déclaration fiscale 2021 sont invités à le faire jusqu'à fin juin 2022 afin d'éviter un rappel facturé Fr. 40.–.

En cas de besoin, les contribuables peuvent demander une prolongation de délai jusqu'au 15 décembre 2022. Le délai est accordé pour autant qu'aucun arrérage ne soit constaté sur les précédentes années fiscales. L'émolement facturé pour l'octroi de ce délai est de Fr. 30.–. Il est possible d'obtenir un délai directement par le guichet virtuel www.jura.ch/guichet.

La Section des personnes physiques, 2, rue de la Justice, Delémont (tél. 032 420 55 66) et le Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux (tél. 032 420 44 79) sont à disposition pour tout renseignement utile.

Delémont, le 31 mai 2022.

Le chef du Service des contributions: Pascal Stucky.

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour l'entreprise agricole ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours qui suivent la publication.

– M. Christophe Ackermann,
La Bürgisberg 1, 2803 Bourrignon.

Agrandissement de l'installation de méthanisation (biogaz), avec la construction d'un second digesteur, l'installation d'un ballon tampon plus important pour le stockage intermédiaire du gaz ainsi qu'une halle et un local technique.

Courtemelon, le 24 mai 2022.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Le Bémont

Assemblée communale ordinaire mardi 28 juin 2022, à 20h00, à l'école du Bémont

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 avril 2022.
2. Ratifier les dépassements de budget et approuver les comptes 2021.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 22000.– destiné aux travaux de mise sous terre de l'électricité, l'éclairage public, EBL et Swisscom; financement par la caisse communale.
4. Divers et imprévu.

Conseil communal.

Le Bémont

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale du Bémont le 13 avril 2022, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 13 mai 2022.

Réuni en séance du 24 mai 2022, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} juin 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Boécourt

Assemblée communale ordinaire lundi 4 juillet 2022, à 20h00, à la halle des fêtes

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021.
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2021.
4. Adopter le nouveau règlement sur les élections communales.
5. Adopter la modification de l'aménagement local, plan de zones et règlement communal sur les constructions, parcelles 126, 163, 164, 165, 418, 1007.
6. Discuter et voter le crédit-cadre relatif à l'assainissement de deux salles de classes à l'Ecole secondaire de Haute-Sorne (salles de dessin DE6 et DE7 complètement rénovées et aménagées en salles polyvalentes) pour un montant de Fr. 330000.– à couvrir par voie d'emprunt. Donner compétence au syndicat de l'ESHS pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
7. Prendre connaissance du décompte et accepter la consolidation du crédit «réfection de l'éclairage de la Rue du Bout-Dessus».
8. Prendre connaissance du décompte accepter la consolidation du crédit «réfection de l'éclairage et Traversée de Séprais».
9. Prendre connaissance du décompte accepter la consolidation du crédit «réfection urgente de la canalisation sur la Place du Bureau communal».

10. Prendre connaissance du décompte accepter la consolidation du crédit «réfection urgente de la canalisation à l'entrée du hameau de Séprais».

11. Divers.

Le règlement mentionné sous chiffre 4 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Boécourt, le 2 juin 2022.

Conseil communal.

Boécourt

Modification de l'aménagement local

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Boécourt dépose publiquement durant 30 jours, soit du 3 juin 2022 au 2 juillet 2022 inclusivement, à son Secrétariat communal, la

Modification de l'aménagement local – Plan de zones et règlement communal sur les constructions

- Modification de l'affectation des parcelles 126, 163, 164, 165, 418, 1007
- Inscription d'un périmètre à développer par plan spécial
- Modification du RCC art: HA2, HA9, HA13, HA14, HA15, HA16, AA9

en vue de son adoption par l'assemblée communale. Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Boécourt, Route de Séprais 11, 2856 Boécourt, jusqu'au 2 juillet 2022 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition à la modification de l'affectation des parcelles 126, 163, 164, 165, 418, 1007» et/ou «Opposition à l'inscription d'un périmètre à développer par plan spécial» et/ou «Opposition à la modification du RCC art: HA2, HA9, HA13, HA14, HA15, HA16, AA9». Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Boécourt, le 2 juin 2022.

Conseil communal.

Boécourt

Plan spécial

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Boécourt dépose publiquement durant 30 jours, soit du 3 juin 2022 au 2 juillet 2022 inclusivement, à son Secrétariat communal, le

Plan spécial «Les Ravières» – Plan d'occupation du sol et des équipements

en vue de son adoption par le Conseil communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Boécourt, route de Séprais 11, 2856 Boécourt, jusqu'au 2 juillet 2022 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan spécial Les Ravières ». Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Boécourt, le 2 juin 2022.

Conseil communal.

Boncourt

**Assemblée communale ordinaire
mardi 28 juin 2022, à 20h00, à l'aula de l'école primaire**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1^{er} février 2022.
2. Approuver la constitution d'un préfinancement pour l'assainissement du complexe scolaire et sportif.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021, voter les dépassements budgétaires.
4. Discuter et voter un crédit de CHF 300000.– pour la finalisation du passage au LED de l'éclairage public.
5. Approuver l'augmentation du personnel au sein du secrétariat communal pour un total de 3,1 équivalents plein-temps.
6. Discuter et voter le droit de cité communal pour M^{me} Angélique Stalder, née Henry.
7. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal sur la gestion des eaux de surface.
8. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement communal sur les élections communales de la commune mixte de Boncourt.
9. Divers.

Les règlements sous chiffre 7 et 8 sont déposés publiquement durant le délai légal de vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront à adresser durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Bourrignon

**Assemblée bourgeoise
mardi 21 juin 2022, à 20h00, à la salle communale,
1^{er} étage, bâtiment de l'école**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2021.
3. Divers.

Conseil bourgeois.

Les Breuleux

**Assemblée communale ordinaire
lundi 27 juin 2022, à 20h00, à la salle de spectacles
(cinéma)**

Ordre du jour:

1. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2021 ainsi que les dépassements budgétaires.
2. Prendre connaissance et approuver les modifications au règlement sur les élections.
3. Discuter et approuver un crédit de Fr. 80000.– pour la reprise de la gestion informatique de la comptabilité

et du contrôle des habitants par un nouveau fournisseur; donner compétence au Conseil communal pour le financement.

4. Voter un crédit de Fr. 145000.– pour la révision du plan d'aménagement local; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
5. Voter un crédit de Fr. 25000.– pour l'élaboration d'un plan d'entretien des plans d'eau situés sur le territoire communal conformément à la Loi cantonale sur la gestion des eaux; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Haikel Chelbi, ressortissant tunisien, domicilié aux Breuleux.
7. Divers.

Le règlement mentionné sous chiffre 2 est déposé publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où il peut être consulté, tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Châtillon

**Assemblée communale
mardi 28 juin 2022, à 20h00, à la salle communale,
Route de Courrendlin 3**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2021 et voter les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la commune municipale.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement des élections.
5. Divers.

Les règlements mentionnés aux points 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Conseil communal.

Courgenay

**Assemblée communale ordinaire
lundi 4 juillet 2022, à 20h00, au Centre paroissial
et culturel**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2021.
2. Discuter et voter les comptes 2021 ainsi que la liste des dépassements budgétaires.
3. Discuter et ratifier le règlement sur les élections communales de la commune mixte de Courgenay.
4. Discuter et voter le crédit de CHF 160000.00 lié au remplacement de la canalisation des eaux usées sur le site « Place des Sports » et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement nécessaire et consolider le crédit ou prélever au fonds.

5. Discuter et voter le crédit de CHF 55 000.00 lié au remplacement de la conduite d'eau sur le site « Place des Sports » sous déduction des subventions éventuelles et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement nécessaire et consolider le crédit ou prélever au fonds.
6. Discuter et voter le crédit de CHF 25 000.00 lié au remplacement de la canalisation des eaux usées sur un tronçon de la rue Le Borbet et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement nécessaire et consolider le crédit ou prélever au fonds.
7. Discuter et voter le droit de cité à M^{me} Anne Caroline Bolzon.
8. Discuter et voter le droit de cité à M^{me} Laure Louise Rasamoelina.
9. Discuter et voter le droit de cité à M. Hadrien Hary René Rasamoelina.
10. Divers.

Conseil communal.

Courgenay

Règlementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 9 mai 2022, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83 alinéa 1 de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien de routes, l'article 2 alinéa 3 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 17 mai 2022, les restrictions suivantes sont publiées:

Rue « chemin de Derrière-Monterri »

– Pose du signal 2.14 « Interdiction de circuler »

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Conseil communal.

Delémont

Assemblée bourgeoise ordinaire lundi 20 juin 2022, à 20h00, dans la salle des assemblées de la maison Wicka

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2021: présentation, discussion et approbation.
3. Chaufferie de la rue des Herbages: voter un crédit de CHF 35 000.– destiné à des travaux urgents de maintenance déjà réalisés.
4. Ferme de Domont: accepter la reprise des investissements réalisés par les anciens locataires, voter un crédit de CHF 101 840.–.
5. Ferme La Combe: accepter l'extension du droit de superficie de 500 m² pour la construction d'un nouvel hangar.
6. Divers.

Conseil bourgeoisial.

Develier

Assemblée communale ordinaire lundi 27 juin 2022, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 28 mars 2022, publié sur le site internet de la commune.
2. Présentation des comptes 2021 (consultables sur le site internet de la commune), ratification des écarts budgétaires, décisions.
3. Discuter et voter la modification du règlement d'organisation.
4. Discuter et voter le règlement sur les élections.
5. Divers.

Dépôt public: La modification du règlement d'organisation et le règlement communal sur les élections sont déposés publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 27 juin 2022 au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Develier, le 30 mai 2022.

Conseil communal.

Ederswiler

Ordentlichen Gemeindeversammlung der gemischten Gemeinde Montag 4. Juli 2022, 19:30h, im Mehrzweckgebäude

Traktanden:

1. Genehmigung des Protokolls vom 8.12.2021 Beilage.
2. Beratung und Beschlussfassung der Rechnung 2021.
3. Beratung und Beschlussfassung über den Vertragszusatz des Forstreviers Haut-Plateau.
4. Beratung und Beschlussfassung über ein Darlehen von CHF 22 800.– zu Gunsten des Forstreviers Haut-Plateau und Kompetenzerteilung an den Gemeinderat für dessen Finanzierung.
5. Beratung und Beschlussfassung über einen Bruttokredit von CHF 122 200.– betreffend Schmutzwasserleitung im Haselweg. Die Auftragserteilung erfolgt in der Kompetenz des Gemeinderates.
6. Beratung und Beschlussfassung des Reglements über die Gemeindewahlen gemäss Majorzsystem mit zwei Wahlgängen.
7. Verschiedenes.

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen 7 Tage und zu Traktandum 3, 4 und 6 20 Tage vor und nach der Versammlung während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme auf der Gemeindeverwaltung auf.

Der Gemeinderat.

Fahy

Assemblée communale extraordinaire lundi 27 juin 2022, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 février 2022.
2. Adopter le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Fahy.
3. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous chiffre 2 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.fahy.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Fahy, le 30 mai 2022.

Conseil communal.

Grandfontaine

Assemblée communale ordinaire lundi 27 juin 2022, à 20h00, au bâtiment scolaire

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2021.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021, voter les dépassements budgétaires.
4. Adopter le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Grandfontaine.
5. Modifications du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Grandfontaine.
6. Information sur le projet de réglementation locale du trafic sur les routes communales à l'intérieur du périmètre du remaniement parcellaire.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 4 et 5 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, par écrit, au Secrétariat communal.

Grandfontaine, le 24 mai 2022.

Conseil communal.

Grandfontaine

Dépôt public de la mensuration officielle du remaniement parcellaire – Lot 1

Conformément à l'article 28 de l'Ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992 et à l'article 33 de la Loi cantonale sur la géoinformation du 29 avril 2015 (LGéo), la commune de Grandfontaine dépose publiquement du 3 juin 2022 au 4 juillet 2022 inclusivement, en vue de leur approbation par le géomètre cantonal:

- Les plans cadastraux 8 à 14
- L'état descriptif des biens-fonds concernés

Les documents cadastraux peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture du bureau. Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser par courrier recommandé jusqu'au 4 juillet 2022 inclusivement au Secrétariat communal de Grandfontaine, Rue de la Férouse 11, 2908 Grandfontaine.

Grandfontaine, le 30 mai 2022.

Conseil communal.

Pleigne

Assemblée communale ordinaire mercredi 22 juin 2022, à 20h00, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 7 avril 2022.
2. Discuter et approuver l'avenant à la convention relative au Triage forestier du Haut-Plateau fonctionnant en pot commun.
3. Décider l'octroi d'un prêt de Fr. 61 200.– au Triage forestier du Haut-Plateau pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers et/ou sur les liquidités à disposition.
4. Discuter et voter les dépassements de budget et les comptes 2021.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Pleigne.
6. Nommer un membre à la commission d'école en remplacement de feu M. Thierry Odiet (PDC).
7. Divers.

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Il peut y être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Pleigne, le 25 mai 2022.

Conseil communal.

Rossemaison

Assemblée communale ordinaire lundi 27 juin 2022, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter les comptes 2021 ainsi que les éventuels dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 171 900.– TTC pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Forum Biwi avec raccordement à l'école. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
4. Présentation et informations sur le projet de la nouvelle déchetterie régionale.
5. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 29 240.– TTC pour l'installation d'un nouveau programme informatique communal. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
6. Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement communal sur les élections.

7. Discuter et voter l'augmentation du taux de travail de 80% à 100% du concierge-voyer communal ainsi que sa rétribution.

8. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site www.rossemaison.ch.

Les demandes de compléments ou de rectification doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Les documents et divers règlements figurants sous chiffres 2, 3, 5 et 6 ci-dessus, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 27 juin 2022, soit du 7 juin 2022 au 18 juillet 2022 au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Rossemaison, le 30 mai 2022.

Conseil communal.

Vendlincourt

**Assemblée communale ordinaire
mardi 28 juin 2022, à 20h00, à la halle polyvalente
(salle du 1^{er} étage)**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2021; voter les dépassements budgétaires.*
3. Discuter et approuver le nouveau Règlement sur les élections communales de la commune mixte de Vendlincourt.**
4. Divers et imprévus.

* Les personnes qui souhaitent consulter les comptes 2021 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

** Le Règlement sur les élections communales figurant sous chiffre 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 30 mai 2022.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Beurnevésin

**Assemblée ordinaire de la commune
ecclésiastique catholique-romaine
mardi 21 juin 2022, à 20h00, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2021.
3. Informations pastorales.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

journalofficiel@lepays.ch

Boncourt

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, lundi 13 juin 2022, à 20h 15,
à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2021.
3. Voter le travail d'assainissement de la maison des œuvres et son financement par relèvement sur fonds « Bâtiments ».
4. Information générale de la Colonie des Emibois.
5. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Delémont

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 14 juin 2022, à 20h 15,
au Centre paroissial L'Avenir**

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal.
2. Approuver les comptes 2021 et les dépassements du budget.
3. Démission d'un membre du Conseil.
4. Election d'un membre du Conseil.
5. Informations du Conseil de la commune ecclésiastique.
6. Informations pastorales.
7. Divers.

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Soulce

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, lundi 13 juin 2022, à 20h00,
à la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présenter et adopter les comptes 2021 ainsi que ses dépassements de crédits.
3. Décision de la pose d'une barrière dans le jardin de la cure.
4. Information zone à bâtir.
5. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Les Sources

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, lundi 13 juin 2022, à 20h00,
au Centre paroissial Les Sources**

Ordre du jour:

1. Salutations et ouverture de la séance.
2. Procès-verbaux des assemblées du 6 décembre 2021 des communes ecclésiastiques de Bressaucourt, Fontenais et Porrentruy.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 2022 de la commune ecclésiastique Les Sources.
4. Acceptation des comptes 2021 et ratification des dépassements de budget pour les communes ecclésiastiques de Bressaucourt, Fontenais et Porrentruy.
5. Approbation du projet d'aide humanitaire.
6. Informations:
 - a) du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - b) de l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Les procès-verbaux ne seront pas lus, mais ils sont à disposition sur le site www.cath-ajoie.ch/PV ou au secrétariat des Sources.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérant et auteur du projet: Stéphane Mure, Sur les Pins 45, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Construction d'une cabane de jardin.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 6172, sise à la rue Les Condemennes, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogation requise: Article 66d OCAT (distance entre bâtiments).

Dimensions: Longueur 1m80, largeur 1m20, hauteur totale 2m06.

Genre de construction: Façades et toiture: bois.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 30 mai 2022.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Ocourt

Requérant: Ion et Bernadette Draghinda, La Motte 6, 2889 Ocourt. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Marc Mugli, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Installation d'une pompe à chaleur air-eau.

Cadastre: Ocourt. Parcelle N° 334, sise à La Motte 6, 2889 Ocourt. Affectation de la zone: Zone agricole, ZAa.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions pompe à chaleur air-eau: 1m20 x 0m50.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 2 juin 2022.

Conseil communal.

Courgenay

Requérants: Cédric et Sarah Chevillat, Rue Général-Comman 15, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Cédric Chevillat, Rue Général-Comman 15, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du bâtiment N° 15 existant pour l'aménagement d'un nouveau séjour et pose d'une isolation périphérique; remplacement du système de chauffage à mazout par la pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment existant.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 132, sise à la rue Général-Comman 15, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 8m50, largeur 5m40, hauteur 3m30, hauteur totale 3m30.

Genre de construction: Façades: couleur inchangée, tours de fenêtres et agrandissement légèrement plus foncés; toiture: toit plat recouvert de galets pour extension.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 31 mai 2022.

Conseil communal.

Courrendlin / Rebeuvelier

Requérants: Jane Bloque, Rue des Mûriers 6, 2832 Rebeuvelier; Thierry Scheidegger, Rue des Mûriers 6, 2832 Rebeuvelier. Auteur du projet: ID BAT Sàrl, Laurent Schlumpf, Rue de la Vieille Eglise 2, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Construction d'un atelier avec terrasse couverte à l'ouest du bâtiment N° 6, destiné à l'installation d'un wellness à usage privé.

Cadastre: Rebeuvelier. Parcelle N° 1270, sise à la Rue des Mûriers, 2832 Rebeuvelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de transport, ZTB. Plan spécial: La Condemenne II.

Dimensions: Longueur 7m50, largeur 4m30, hauteur 3m70, hauteur totale 3m70.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, bardage bois gris; toiture: toiture plate avec fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 19 mai 2022.

Conseil communal.

Delémont

Requérant et auteur du projet: Linder Sàrl, Rue Saint-Maurice 18, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Pose d'un couvert à voitures.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 4564, sise à la Rue du Stand 49, 2800 Delémont. Affectation de la zone: MC.

Dérogation requise: Article 61 RCC.

Dimensions: Longueur 19m14, largeur 7m30, hauteur 2m50, hauteur totale 2m50.

Genre de construction: Structure métallique; toiture: panneaux sandwichs.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 30 mai 2022.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérants: Régis et Déborah Crelier, 411 Paco Dr, US 94024 Los Altos Californie. Auteur du projet: Sironi & Associés SA, Coralie Favre, Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Réhabilitation et transformation du bâtiment, aménagements extérieurs.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 383, sise à la Rue de la Synagogue 4, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CC.

Genre de construction: Réaménagement intérieur, changement des fenêtres, pose d'une pergola sur la terrasse extérieure; rénovation des façades du bâtiment.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 25 mai 2022.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérants: Louis et Ilona Belle, Sous-Rosé 1, 2822 Courroux. Auteur du projet: Villatype SA, Didier Peng, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec place couverte, réduit, pergola, panneaux solaires photovoltaïques en toiture, pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, réaménagement du terrain et construction de murs de soutènement avec pose d'une

balustrade sur les murs de soutènement se trouvant au nord et à l'est; selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 3541, sise à la rue Cras du Mottet, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HA.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements; article 2.4.1 (aménagements).

Dimensions: Longueur 11m70, largeur 9m10, hauteur 5m89, hauteur totale 7m56.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi ciment blanc cassé; toiture: tuile béton, gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 4 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 30 mai 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Département de l'intérieur met au concours le poste de

Président-e de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte à 80-100%

Mission: Présider l'autorité collégiale et garantir la mise en œuvre de la législation sur la protection de l'enfant et de l'adulte. Veiller au bon déroulement des procédures. Encourager la collaboration interdisciplinaire au sein de l'autorité. Assurer la coordination et la collaboration avec les collectivités publiques, les services et les institutions en matière de protection de l'enfant et de l'adulte. Organiser et diriger l'unité administrative. Représenter l'autorité auprès des tiers.

Profil: Master universitaire en droit suisse, complété d'un postgrade de type MAS. Le brevet d'avocat-e constitue un avantage. Expérience professionnelle de 5 à 6 ans en lien avec la fonction. Activité dans une administration publique ou une autorité judiciaire ou pratique indépendante du barreau durant plusieurs années souhaitée. Une expérience dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte représente un atout. Grande résistance au stress. Sens des responsabilités et capacité de prendre des décisions délicates. Aisance dans les contacts avec différents publics. Intérêt pour les autres professions de l'autorité (travail social, psychologie, pédagogie, médecine, domaine financier). Disponibilité pour assumer des permanences. Bonnes connaissances du tissu social jurassien et de l'allemand. Compétences de leadership, entredient, sens politique.

Fonction de référence et classe de traitement:

Chef-fe de Service IIIb / Classe 24

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2023

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} la Ministre, Nathalie Barthoulot, tél. 032 420 51 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 juin 2022** et comporter la mention « Postulation Président-e de l'APEA ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois



En prévision de la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e d'allemand

(Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées de l'allemand aux élèves de l'Ecole de culture générale et de la Maturité professionnelle, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Env. 20%

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec l'allemand. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction:

1^{er} août 2022 (début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e allemand DIVSSA », **jusqu'au 14 juin 2022.**

www.jura.ch/sfp



En prévision de la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la division lycéenne du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de sciences des religions

(Contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine des sciences des religions, ainsi que le développement des compétences sociales des étudiant-e-s. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 10% (2 périodes hebdomadaires)

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction:

1^{er} août 2022 (début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Porrentruy

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division lycéenne, M. Jean-Marc Scherrer (032 420 36 80).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e d'italien » **jusqu'au 20 juin 2022.**

www.jura.ch/sfp



En prévision de la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de branches professionnelles ASE

(Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine concerné aux apprenti-e-s de l'Ecole des métiers de la santé et du social, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'apprenti-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son inté-

gration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Env. 70%

Profil: Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (2-4 ans minimum). Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17

Entrée en fonction:
1^{er} août 2022 (début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e branches professionnelles ASE DIVSSA », **jusqu'au 14 juin 2022.**

www.jura.ch/sfp



CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

En prévision de la prochaine rentrée scolaire, le Service de la formation postobligatoire, pour la division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e d'activités créatrices manuelles et textiles

(Le poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine des activités créatrices aux étudiant-e-s de l'École de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Env. 60%

Profil: Master dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de base (0 à 2 ans). Connaissance des moyens d'enseignement en lien avec les activités créatrices. Intérêts pédagogiques pour les approches interdisciplinaires et par projet. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

Entrée en fonction:
1^{er} août 2022 (début des cours: 16 août 2022)

Lieu de travail: Delémont

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e activités créatrices DIVSSA », **jusqu'au 14 juin 2022.**

www.jura.ch/sfp



recherche pour compléter l'effectif de son secteur « Assurance » un-e

Employé-e de commerce à 50%

Domaine d'activités: Gestion et suivi des polices d'assurance, tarification des bâtiments, mutations de propriétaires. Traitement et suivi administratif des sinistres. Soutien actif dans les procédures d'estimations. Soutien au secrétariat général de la division « estimations, sinistres et assurance ».

Profil souhaité et exigences: CFC d'employé(e) de commerce. Plusieurs années d'expérience professionnelle administrative/commerciale exigées. Aisance relationnelle, sens du contact, entrent. Excellente capacité rédactionnelle. Langue maternelle française et bonnes connaissances de l'allemand. Intérêt et maîtrise des outils informatiques usuels indispensables. Aptitude à travailler seul-e et en équipe. Connaissance du domaine de la propriété serait un atout.

Nous offrons: Une activité régulière et variée à 50%. Un soutien administratif efficace et une formation continue. Les avantages d'un établissement cantonal de droit public. Affiliation à la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura. Classe de fonction 6 en analogie à l'échelle de traitement de la RCJU. Lieu de travail: Saignelégier.

Date d'entrée en fonction:
1^{er} septembre ou date à convenir.

Ce poste vous intéresse? Veuillez adresser votre candidature avec votre curriculum vitae ainsi que les documents usuels **jusqu'au 22 juin 2022** à: ECA JURA, Postulation, Case postale 371, 2350 Saignelégier.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par téléphone auprès de Messieurs François-Xavier Boillat, Directeur, au 032 952 18 40, et Benoît Froidevaux, responsable RH, au 032 952 18 50, ou par courrier électronique à: francois-xavier.boillat@eca-jura.ch et benoit.froidevaux@eca-jura.ch. Confidentialité et discrétion assurées.

info@eca-jura.ch / www.eca-jura.ch